

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 juin 2022**

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à 10h le Conseil Municipal de la commune de CORBES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle habituelle sous la présidence de Madame Monique CRESPON-LHERISSON, Maire

Date de convocation : 10.06.2022

Date d'affichage : 10.06.2022

Nombre de conseillers municipaux : 11

En exercice : 9

Présents : Mme Monique CRESPON-LHERISSON Maire, M. Jean-Louis CARDOT 1^{er} Adjoint, Mme Sophie PERDOMO 2^{ème} Adjoint, M. Olivier CASTANS 3^{ème} Adjoint, M. Alain BONVILLE, Mme Marianne MESMIN, M. Patrick LEININGER, M. Philippe ROLAND, M. Ton JANSZEN

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CASTANS est désigné comme secrétaire de séance

20/2022 Vote des taxes locales 2022

Annule et remplace la délibération n° 05/2022 Vote des taxes locales 2022 du 5 avril 2022.

Conformément à la loi de finance et en application de l'article 16 qui permet la fusion du taux communal de la Taxe foncière Bâti et le taux Départemental (24.65%).

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de voter les taux 2022 suivant :

Taxe Foncière Bâti + Taux Départemental : 5.50 % + 24.65% = 30.15%
Taxe Foncière/non Bâti : 64.51 %

Ainsi, les taux communaux ne sont ni augmentés ni diminués.

D'autoriser Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré en mairie de CORBES
Les : jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Le maire : Monique CRESPON-LHERISSON

